

Séance du mardi 10 octobre 2017

NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au conseil : 10 Présents : 9 Procurations : 0 Votants : 9	L'an deux mil dix sept, le dix octobre, le Conseil Municipal de la commune de Seigneulles étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 04 octobre 2017, sous la présidence de Mme Chantal JEANSON LAMBERT, Maire, Présents : Chantal JEANSON LAMBERT, Hervé GAND, Hervé DIDIOT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Kévin RAULET, Jean-Pierre BERNIER,, absent excusé : Albert MARECHAL Secrétaire de séance : Olivier DOUILLET
--	---

Objet :

- Approbation des statuts de la nouvelle codécom
- adhésion service assurance groupe du centre gestion
- indemnité receveur
- contrat agent technique
- convention Syndicat Électrification
- projet éolien
- remise de prix les rubans du patrimoine
- bilan fête du village
- Questions diverses

Le conseil quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance, et donne la parole à M Michel MOREAU, pour présenter les statuts de la nouvelle Codécom

2017-12 Adoption des nouveaux statuts de la codécom de l'Aire à l'Argonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17,
Vu la délibération n° DECC_201707_116 du conseil communautaire en date du 25 septembre 2017 approuvant la rédaction des nouveaux statuts.

Considérant que les statuts sont subordonnés à l'accord des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer,

Le maire donne lecture des nouveaux statuts approuvés par le conseil communautaire de la Cté de Communes de l'Aire à l'Argonne

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- approuve la rédaction des nouveaux statuts qui rentreront en vigueur le 1er janvier 2018.

2017-13 Adhésion au service assurance groupe du Centre de Gestion

le Maire rappelle que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la société GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les taux proposés sont les suivants :

Agents relevant de la CNRACL		Agents relevant de l'IRCANTEC
Franchise de 10 jours (1)	Franchise de 30 jours (2)	Franchise de 10 jours (3)
5.00%	3.95%	1.52%

(1) franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire avec suppression au-delà de 60 jours d'arrêt continu

(2) franchise de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire

(3) franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire

Compte tenu de ces informations, le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide d'adhérer au service «Assurance groupe» du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2018 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire (Président) à signer la convention correspondante;
- décide que la(les) catégorie(s) de personnel à assurer est (sont) la (les) suivante(s) :
 - agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à la CNRACL
 - franchise de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire
 - agents contractuels, agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à l'IRCANTEC
- décide que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :
 - traitement de base et nouvelle bonification indiciaire
 - supplément familial
 - primes
 - charges patronales
- donne pouvoir au Maire

2017-14 Indemnité Receveur

Mme le Maire expose au Conseil qu'une indemnité conseil peut-être accordée au Trésorier

Après délibération, à l'unanimité, le conseil décide de ne pas accorder une indemnité de conseil pour l'année 2017, à M BOUSSELIN Eric, trésorier de Bar Collectivité.

2017-15 Augmentation du temps horaire du poste d'adjoint technique

Temps horaire, concertation du Conseil

En raison de l'aménagement des nouveaux locaux de la Mairie, Mme le Maire expose au conseil que Mme GABARD Blandine, en remplacement de Mme RENAUX Monique en congés de longue maladie, a été amenée à effectuer plusieurs heures complémentaires.

En Conséquence, Mme le Maire demande à revoir à la hausse le temps de travail du poste d'adjoint technique.

Après concertation, à l'unanimité le conseil décide d'octroyer une base horaire de 4 h par semaine

suppression poste adjoint technique

Vu que Mme Renaux Monique, adjoint technique 2ème classe, a demandé de partir en retraite pour invalidité à compter du 1er octobre 2017

Vu la décision prise à l'instant par le Conseil, concernant le nouvel aménagement du temps horaire du poste adjoint technique, porté à 4/35° au lieu de 2,5/35°

Mme le Maire rappelle que la commission Technique Paritaire du Centre de Gestion doit être consultée et qu'elle doit porter un avis favorable.

après délibération, le Conseil, décide :

- de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe à 2,5/35°
- de créer un nouveau poste d'adjoint technique à raison de 4/35°
à condition de recevoir un avis favorable du comité technique paritaire du 11 décembre 2017

et donne pouvoir au Maire et s'engage à porter les crédits nécessaires au budget de la commune.

2017-16 Contrat adjoint technique

Considérant le de départ à la retraite de Mme RENAUX Monique, adjoint technique 2ème classe,
Vu la décision prise à l'instant par le Conseil de réévaluer le temps de travail du poste d'adjoint technique

il convient de créer un poste d'adjoint technique

Après délibération, le conseil :

- décide de créer un poste adjoint technique, à compter du 10 octobre 2017
 - durée hebdomadaire de 4 heures
 - échelon 6 de la grille adjoint technique C1
 - indice brut 354 / indice majoré 330
- et donne pouvoir au Maire

2017-17 Convention Syndicat Électrification

Considérant les travaux de remplacement des luminaires en basse tension sur la commune,
Mme le Maire donne lecture de la convention pour permettre d'obtenir le remboursement d'une subvention à la hauteur de 80 % sur les travaux éligibles (40% dans l'année qui suit le paiement et 40 % n+1)

Après délibération, à l'unanimité, le conseil :

donne pouvoir au Maire pour signer la convention de travaux entre la commune et le Syndicat d'électrification de Meuse Argonne Voie Sacrée.

2017-18 Nouveau projet d'implantations d'éoliennes

Mme le Maire expose au Conseil, que M Jean Michel SYLVESTRE, directeur général du parc éolien VENT D'EST, souhaite discuter des modalités d'association de la commune à l'exploitation du projet éolien sur le territoire de Seigneulles.

le conseil confirme sa position de refus d'implantation d'éolienne à proximité du village (délibération n°2016-20 du 31/05/2016) et refuse toute association de la commune à ce projet éolien.

2017-19 Remise de prix les rubans du patrimoine

Mme le Maire expose au conseil que dans le cadre du concours des « rubans du patrimoine », la commune s'est vue attribuée un don pour la rénovation et mise en valeur du bâtiment Mairie.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil remercie l'obtention du prix des « rubans du patrimoine » et accepte toute participation financière

2017-20 Subvention fête du village

Mme le Maire dresse un bilan sur les animations de la fête du village

après délibération, à l'unanimité, le conseil décide d'octroyer une subvention de 600 € à l'association ASLC pour le remboursement de la location du jeux « gonflable »

Mme le Maire clos la séance

JEANSON LAMBERT Chantal Maire	GAND Hervé 1 ^{er} Adjoint	DIDIOT Hervé 2d Adjoint
BERNIER Jean Pierre, conseiller	DE MUER Jean François, Conseiller	DOUILLET Olivier conseiller
FRANCOIS Frédéric conseiller	MARECHAL Albert Conseiller	RAULET Kévin conseiller
WELSCH Francis conseiller		

Séance du mardi 10 octobre 2017

<p>NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au conseil : 10 Présents : 9 Procurations : 0 Votants : 9</p>	<p>L'an deux mil dix sept, le dix octobre, le Conseil Municipal de la commune de Seigneulles étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 26 juin 2017, sous la présidence de Mme Chantal JEANSON LAMBERT, Maire, Présents : Chantal JEANSON LAMBERT, Hervé GAND, Hervé DIDIOT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Kévin RAULET, Jean-Pierre BERNIER,, absent excusé : Albert MARECHAL Secrétaire de séance : Olivier DOUILLET</p>
---	---

Objet :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation des statuts de la nouvelle codécom ➤ adhésion service assurance groupe du centre gestion ➤ indemnité receveur ➤ contrat agent technique ➤ convention Syndicat Électrification ➤ projet éolien ➤ remise de prix les rubans du patrimoine ➤ bilan fête du village ➤ Questions diverses |
|--|

2017-12 Adoption des nouveaux statuts de la codécom de l'Aire à l'Argonne

2017-13 Adhésion au service assurance groupe du Centre de Gestion

2017-14 Augmentation du temps horaire du poste d'adjoint technique

2017-15 Indemnité Receveur

2017-16 Contrat adjoint technique

2017-17 Convention Syndicat Électrification

2017-18 Nouveau projet d'implantations d'éoliennes

2017-19 Remise de prix les rubans du patrimoine

2017-20 Subvention fête du village

JEANSON LAMBERT Chantal Maire	GAND Hervé 1 ^{er} Adjoint	DIDIOT Hervé 2d Adjoint
BERNIER Jean Pierre, conseiller	DE MUER Jean François, Conseiller	DOUILLET Olivier conseiller
FRANCOIS Frédéric conseiller	MARECHAL Albert Conseiller	RAULET Kévin conseiller
WELSCH Francis conseiller		